

11 AOÛT 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPECIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-HENRI-DE-TAILLON TENU À LA SALLE DU CONSEIL AU 504 RUE PRINCIPALE À SAINT-HENRI-DE-TAILLON, LE 11^E JOUR DU MOIS D'AOÛT 2010 À 19 HEURES SOUS LA PRÉSENCE DE M. ANDRÉ PARADIS, MAIRE.

SONT PRÉSENTS :

PASCAL GILBERT	CONSEILLER	DISTRICT N ^o 1
ÉRIC MORICE,	CONSEILLER	DISTRICT N ^o 2
GERMAIN LEMAY	CONSEILLER	DISTRICT N ^o 3
MARIO FORTIN	CONSEILLER	DISTRICT N ^o 4
LUC FORTIN	CONSEILLER	DISTRICT N ^o 5
DONALD PILOTE	CONSEILLER	DISTRICT N ^o 6

Est également présente : Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la session par M. le Maire

M. le maire constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents.

3895-08-2010**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Morice, APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

Que l'ordre du jour soit accepté comme suit:

ORDRE DU JOUR

- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal du 27 mai 2010
- Adoption du procès-verbal du 7 juin 2010
- Adoption des comptes du mois de juin 2010
- Appel d'offres phase I et II - Programme PRECO
- Demande de délai supplémentaire au Ministère des Affaires Municipales – Programme PRECO
- Nomination du vérificateur externe de la municipalité pour 2010
- Levée de la séance

ADOPTÉE

3896-08-2010**Adoption des comptes du mois de juillet 2010**

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Donald Pilote, APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE le conseil approuve les comptes du mois de juillet 2010 tels que présentés, selon la liste suivante :

Au 31 juillet 2010**LISTE DES COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2010****Salaires**

	Employés	25 253.16 \$	
	Élus	2 590.60 \$	
			27 843.76 \$
Receveur général du Canada	<i>DAS fédérales</i>		4 000.53 \$
Min. du Revenu du Québec	<i>DAS provinciales</i>		8 464.41 \$
CSD	<i>syndicat juillet 2010</i>		564.00 \$

Caisse Pop. Taillon	<i>fond de pension juillet 2010 employés-(eur)</i>	1 929.88 \$
CARRA	<i>fond de pension maire - employeur</i>	307.97 \$
Alimentation St-Henri	<i>poste, café, eau</i>	240.94 \$
Bell Mobilité	<i>cellulaires</i>	313.50 \$
Bell	<i>téléphone</i>	77.19 \$
Produits d'entretien Boily	<i>s-bellevue</i>	36.07 \$
Bourget Rachel	<i>contrat, déplacement location toilette tournoi de pêche</i>	263.70 \$
Cabinet Larouche		150.12 \$
CAL	<i>asphalte froide</i>	189.97 \$
Cégertec	<i>projet eau potable</i>	17 174.40 \$
Claveau Excavation	<i>aqueduc Ouellet</i>	790.13 \$
Club de la Pipe inc	<i>émondage chemin Hudon</i>	36.00 \$
Constructo séao	<i>annonce projet rue Ouellet</i>	56.44 \$
Construction Unibec	<i>demande paiement 10 et 11</i>	36 019.64 \$
Entreprise Gérard Fortin	<i>voirie, aqueduc, marina</i>	857.85 \$
Entreprise Gérard Fortin	<i>projet</i>	90.30 \$
Équipement Claude Pedneault	<i>boyau marina</i>	169.94 \$
Girard Tremblay, Gilbert Arpenteurs	<i>projet rue Ouellet</i>	5 962.31 \$
Girard Tremblay, Gilbert Arpenteurs	<i>projet eau potable</i>	9 887.85 \$
Hetek Solutions inc.	<i>calibration</i>	135.45 \$
Hydro Québec	<i>électricité</i>	4 724.31 \$
Impression Promographe	<i>festival d'été</i>	41.76 \$
Jumpaï trampoline acrobatique	<i>festival d'été</i>	1 918.88 \$
Laboratoire Biologie Aménagement	<i>analyse de l'eau</i>	555.59 \$
Lachance Asphalte	<i>contrat chemin été 3/6, nivellement des chemins aqueduc, voirie, terrain de jeux, marina</i>	3 709.74 \$
Lachance pièces d'auto		618.37 \$
Laflamme J.E Nouveautés	<i>vêtements voirie autorisation passage</i>	67.70 \$
Larouche Mario	<i>projet</i>	6 000.00 \$
Lavery DeBilly	<i>honoraires professionnels frais de déplacement St- Jean</i>	519.05 \$
Lebel Christine		24.57 \$
Les électriciens du Nord	<i>lumière de rue</i>	154.64 \$
Location d'équipement Chicoutimi	<i>kit pour balai mécanique</i>	524.71 \$
MAPAQ	<i>permis festival d'été</i>	31.00 \$
Mecalac	<i>pièces tracteurs</i>	74.70 \$
Marina	<i>essence chaloupe</i>	18.12 \$
Mégaburo	<i>fournitures</i>	475.02 \$
Messagerie DMG	<i>frais de transport</i>	20.32 \$
Ministre des finances	<i>frais de contestation</i>	105.00 \$
MRC Lac-St-Jean	<i>quote-part</i>	9 673.78 \$
Municipalité de l'Ascension	<i>soccer</i>	324.00 \$
Nutrinor	<i>marina, édifice frais de poste, t-jeux,</i>	491.86 \$
Petite caisse	<i>marina</i>	110.92 \$
Péto Canada	<i>essence</i>	718.06 \$
Potvin Bouchard	<i>marina</i>	111.65 \$
Produits sanitaires Lépine	<i>édifices</i>	72.49 \$
Produits BCM	<i>aqueduc</i>	267.62 \$
Purolator	<i>transport</i>	187.22 \$
Régie des alcools, des courses et des jeux	<i>permis festival d'été</i>	80.00 \$
Samson Bélai/Deloitte et Touche	<i>services professionnels</i>	12 416.25 \$
Sanidro	<i>fosse septique</i>	293.48 \$
Signis	<i>signalisation</i>	991.04 \$
Simplex, location d'outils	<i>marina</i>	42.63 \$
Socan	<i>permis festival d'été</i>	47.40 \$
Sonic	<i>essence marina</i>	8 919.07 \$
Thibeault Nadia	<i>déplacement st-jean</i>	21.45 \$
VitroPlus	<i>ent véhicule voirie</i>	180.60 \$
	Total	170 095.35 \$

3897-08-2010 **Modification au règlement d'emprunt N° 331**

Modification au règlement d'emprunt portant le numéro 331 ayant pour objet décréter l'exécution des travaux de réfection de la rue Ouellet et Hôtel-de-Ville sur une longueur de 835 mètres pour des travaux de pavage et l'installation d'un réseau sanitaire, pluvial et d'aqueduc, de la rue Principale pour des travaux de pavage et réfection d'aqueduc sur une longueur de 312 mètres, de la rue Tremblay pour des travaux de réfection d'une conduite d'aqueduc sur un tronçon de 300 mètres et sur Route 169 pour des travaux de réfection d'une conduite d'aqueduc sur un tronçon de 371 mètres, au montant de 3 049 185.24 \$ ainsi qu'un emprunt de 3 049 185.24 \$

Il est PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Fortin,
 APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des conseillers;

Que le conseil autorise les modifications suivantes à apporter au règlement d'emprunt (Ayant pour objet de décréter un emprunt à long terme, dans cadre de travaux d'infrastructure portant le numéro 331.

- Modifier l'objet du règlement d'emprunt en remplaçant le montant des travaux de 3 049 185.24 \$ par 2 793 206.49 \$ et le montant de l'emprunt de 3 049 185.24 \$ par 2 793 206.49 \$;
- Modifier le premier attendu par le suivant : *ATTENDU que les travaux de réfection de la rue Ouellet, Hôtel-de-Ville, Principale et Route 169 représentent une somme de 2 793 206.49 \$ tel que présenté au rapport d'estimation préparé par la firme Cegertec datée du 3 mai 2010, portant le numéro 1626-300 ;*
- Remplacer l'Article 1 par le suivant : *Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de réfection et de pavage de la rue Ouellet et Hôtel-de-Ville sur une longueur de 835 mètres, des travaux de pavage et de réfection d'aqueduc de la rue Principale sur une longueur de 312 mètres, des travaux de réfection d'aqueduc de la rue Tremblay sur un tronçon de 325 mètres de réfection d'aqueduc sur Route 169 sur un tronçon de 371 mètres, au montant de 2 793 206.49 \$ ainsi qu'un emprunt de 2 793 206.49 \$ \$ selon les plans et devis préparés par la firme Cégertec, portant les numéros 1626-300 en date du 3 mai 2010, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée également par la firme Cégertec, en date du 3 mai 2010, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A » ;*
- Ajouter à la fin de l'article 6 : *Le conseil affecte plus spécifiquement les subventions accordées dans le cadre du Programme de renouvellement de conduites (PRECO) pour le dossier 231440 un montant de subvention accordée de 1 360 980 \$ et pour le dossier 231 446 un montant de subvention accordée de 413 770 \$. Pour un montant total de subvention accordée pour les travaux de 1 774 750.00 \$.*

ADOPTÉE

3898-08-2010 **Demande de dérogation mineure au 44, 11^e avenue Wilson**

De régulariser l'implantation d'un bâtiment principal et d'un bâtiment accessoire (remise) déjà construit. Lorsque le Règlement de zonage no 312 ne permet pas l'implantation de ce type de construction avec une marge avant inférieure à 6,1 mètres.

ATTENDU QUE le propriétaire a démontré que l'application stricte du règlement à pour effet de lui poser un préjudice sérieux;

ATTENDU QUE l'effet de la dérogation ne porte nullement atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne touche pas les questions de densité d'occupation au sol, mais essentiellement l'implantation d'un bâtiment principal et accessoire;

POUR CES MOTIFS,

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Gilbert,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

Le Conseil de la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon, après recommandation unanime du Comité consultatif d'urbanisme accorde la dérogation mineure pour régulariser l'implantation du bâtiment principal, soit de reconnaître la marge avant de la résidences à 2.97 mètres et 2.89 mètres conditionnellement à ce que le propriétaire modifie l'emplacement des marches (escalier d'accès à la résidence) qui empiètent sur la 11^e avenue afin de cesser l'empiètement et accorder la dérogation pour le bâtiment accessoire implanté à 1,75 et 2,06 mètres de la 11^e avenue Wilson

ADOPTÉE

Certificat de crédits disponibles

Je, soussignée, Rachel Bourget, certifie qu'il existe des crédits disponibles pour acquitter les dépenses 3896, 3897, du présent procès-verbal.

Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière

3899-08-2010 Levée de la séance

À 19 h 13l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Éric Morice de lever la séance.

André Paradis,
maire

Rachel Bourget,
directrice générale et secrétaire-trésorière